



COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

REUNION DU COMITE DIRECTEUR 12 SEPTEMBRE 2011

Sur convocation du président, le Comité Directeur du CD 87 s'est réuni le 12 septembre 2011.
Étaient invités 2 licenciés : MM. Jean-Luc CHAPUT et Eric SOURY.

Étaient présents : Stéphane FOUILLADE, Raphael AUDUSSEAU, Johan GARAUD, Alain MONTEAUX, Laurent BELLAYER, Loïc LACOUCHIE, Pascal CHARBONNIAUD, Eric DUVERNEUIL, Jean-Louis LOIREAU, Max GONON, Olivier JAYAT, Antonio ARANTES, Christophe GERMANNAUD, Patrice JACQUES, Guillaume BREGEAT.

Étaient excusés : Lionel DOUDET (arrivée à 20h15), Marc DRUTEL, André JANDAUD et Eric SOURY (invité) représenté par Max GONON.

Clubs représentés : Tous les clubs du CD.

Invité présent : Jean-Luc CHAPUT.

Le Président ouvre la séance à 19h00 et entame l'ordre du jour.
Le nombre de votants est de 15.

1 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CD ET GN

Le CD sera représenté par S. FOUILLADE, P. CHARBONNIAUD, J.-L. CHAPUT, G. BREGEAT et O. JAYAT.
Ces pêcheurs participeront également au "Grand National" le lendemain.

La question est de savoir ce qui est pris en compte :

Le CD a pris en charge l'inscription au GN (350 euros), l'hébergement (123 euros) et va prendre en charge les esches (150 euros) soit 623 euros. Il ne peut mettre plus.

Deux options sont discutées :

- a) Les participants prennent en charge les frais de déplacement (2 par voitures).
- b) Les participants mettent en commun leur gain du GN pour rembourser l'inscription au GN (350 euros) et le CD prend en charge tous les frais annexes.

DECISION UNANIME : Comme il est aujourd'hui impossible de savoir si les pêcheurs auront des gains, ils prendront en charge les frais de déplacement et, en fonction des résultats, ils aviseront. Sachant que la prise en charge du CD est fixée à 600 euros.

2 - FINALE DU CRITERIUM.

En 2011, elle se déroule à SAILLAT/VIENNE et l'organisation en a été confiée au club « Cormorans Pêche Compétition ».

Règlement : le Comité doit se prononcer sur plusieurs points soumis au vote : 15 votants

- a) Longueur des cannes : **11m 50 : 10** - 13 m : 4 - mixte : 1
- b) Quantités d'esches par manche : 3 propositions.
½ d'esches dont ¼ de fouillis - ½ d'esches, fouillis interdit – Davantage d'esches

Décision à l'unanimité : ¾ d'esches dont ¼ de fouillis de vers de vase

- c) Quantité d'amorce par manche : 4 propositions.
6 litres : 14 - 8 litres : 1 - 10 litres : 0 - 12 litres : 0

Deux propositions ont été adressées au Président. Elles visent à modifier « exceptionnellement » le règlement de la Charte du critérium pour l'organisation de cette finale.

- a) l'une concerne ce plan d'eau. Il s'agit de décompter **20 pts par prise** pour éviter que les pêcheurs ne posent la canne dans les taquets en attendant "la carpe-gros lot" et ainsi favoriser la pêche de gardons... Avec ce système, celui qui fait deux pêches de gardons peut gagner la finale et ne pas se faire surprendre par une carpe par manche comme il y a trois ans.

Adopté par 13 Pour - 2 contre

- b) la 2^e proposition vise à inviter les 3 jeunes qui pêchent régulièrement au critérium (L. JANDAUD, A. DUVERNEUIL et N. LEBURAUD) à participer à cette finale pour les motiver à continuer. Cela porterait à 33 le nombre de participants. L'idée avait été abandonnée car le jeune qui avait participé à la dernière finale n'avait pas fait un seul concours dans l'année.

Adopté par 14 Pour - 1 contre

Le Comité rappelle que **ces décisions sont prises à titre exceptionnel pour la finale 2011** et que le règlement en vigueur ne sera pas modifié.

3 - DOTATION DE LA FINALE DU CRITERIUM :

Cette saison, 14 concours comptent pour le critérium soit 350 € (25 € par concours) encaissés au chapitre de la dotation. Le CD (organisateur du 15^e concours) pourrait participer à hauteur de 400 € pour constituer une dotation de 750 € à répartir en 250 euros d'achats chez chaque détaillant (Europêche Saint-Junien, Le Héron Cendré et DEMARS Pêche à Limoges).

Le Comité Directeur donne son accord pour l'engagement de la somme et la répartition.

Le Président rappelle que les Clubs et les AAPPMA organisateurs, qui n'ont pas réglé la cotisation de 25 € **avant la finale 2011 (2/10/11)**, verront leur concours exclu du critérium 2012 en application de la Charte. A ce jour, rappel est adressé à COPC, SAINT-MATHIEU (et LA POPULAIRE sous réserve de vérification).

4 - CNDS

Pour information. Le CNDS a organisé pour les fédérations sportives une formation gratuite aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur. Cette formation nous permettra de disposer du défibrillateur à chaque championnat si nous le demandons au CNDS.

Le Président a proposé le stage à Jean-Louis VAUZELLE (présent à chaque manifestation en tant que bénévole) qui a fait la formation samedi 10 septembre 2011. Cela porte à deux les membres formés puisque Stéphane a déjà suivi ce stage.

Remise des récompenses CNDS. Le CNDS a également demandé au Président de proposer des candidatures dans les 3 catégories concernant les bénévoles des associations pour la traditionnelle remise de fin d'année. Voici les propositions qu'il a adressées au CNDS :

- Dans la catégorie **Dirigeant** : **Alain MONTEAUX** pour son implication très active dans le CD, depuis de nombreuses années.
- Dans la catégorie **Entraîneur** : **André JANDAUD** qui a mis sa saison entre parenthèses pour accompagner ses deux enfants et les faire pêcher en compétition.
- Dans la catégorie **Sportif**, catégorie reine : **Jean-Louis LOIREAU** pour son fair-play, sa loyauté et son respect des adversaires. Il est omniprésent en tant que bénévole, toujours avec le sourire quels que soient ses résultats et les circonstances.

Le Président précise qu'il n'a consulté personne, que ces propositions sont des décisions propres et qu'il en restera ainsi pendant la durée de son mandat.

4 - CHALLENGE LES 3 PÊCHES

L'idée a été plébiscitée cet hiver. Tout le monde l'a trouvée superbe mais elle a fait un « bide ». Seule une épreuve a été maintenue avec seulement 6 équipes inscrites dont 2 de l'extérieur. Et pour les autres épreuves, seules des équipes extérieures étaient intéressées.

Le CD a acheté 3 trophées pour récompenser les vainqueurs en fin d'année. Ils n'ont plus aucune utilité avec une seule épreuve disputée. Le Président propose de les redistribuer à une autre occasion ou, éventuellement, pour récompenser les 3 bénévoles proposés au CNDS ou pour récompenser les 3 jeunes du CD...

DECISION : 2 serviront à récompenser les vainqueurs de manche à la finale du critérium et un ira au 1^e jeune de cette finale.

Lors du seul et unique challenge de BUJALEUF, nous avons récupéré 10 % des inscriptions pour la dotation finale. C'est maintenant sans intérêt. Que faisons-nous de ces quelques dizaines d'euros ?

DECISION : l'argent reste en caisse et sera utilisé la saison prochaine.

Autre question : doit-on refaire une tentative pour organiser ce challenge ou abandonnons-nous ?

DECISION : Il est clair que l'idée est bonne, elle a même été reprise par plusieurs CD en France. Mais devant l'accumulation des épreuves nationales, régionales et départementales, et le peu de « quiveristes » au CD 87, il est difficile de tout faire. Dans l'immédiat, on ne retente pas l'expérience en 2012. Le projet sera rediscuté si nous arrivons à alléger le calendrier.

5 - ALLEGEMENT DU CALENDRIER

De nombreux pêcheurs se plaignent de la lourdeur du calendrier et ont proposé de rassembler 2 concours critérium sur une seule journée, à l'exemple de ce qui se fait à Saint-Junien (Glane/APVG) ou à Limoges (Beaublanc Team Sensas 87). On pourrait imaginer de réunir CD et Ponticauds (ou un autre club si le critérium CD est délocalisé) ou encore St-Junien La Populaire et La Coulée St-Briçoise... On laisse ainsi des week-ends libres et on ne chevauche pas avec certaines épreuves nationales.

Cette année, certains clubs avaient refusé pour conserver le bénéfice de leur buvette, souvent nécessaires au fonctionnement du club. Mais les concours libres de l'après midi n'ont motivé que très peu de pêcheurs et les buvettes ne tiennent plus leurs promesses.

Le Comité Directeur est convaincu de la nécessité de rassembler les concours critérium pour alléger le calendrier, et deux critériums sur la même journée est une solution propre à alléger le nombre de jours inscrits au calendrier. Le taux de participation des licenciés, en baisse constante, est un signe inquiétant. Il est urgent de trouver une solution pour garder les pêcheurs au bord de l'eau.

Les clubs doivent se préoccuper du sujet de façon à présenter un/des vœux d'organisation. Le Président demande clubs de réfléchir à l'élaboration du pré-calendrier. Le Comité Directeur veut en débattre et établir un projet lors d'une prochaine réunion, **avant** l'AG de fin d'année, sans doute début novembre.

Le Président conclut provisoirement sur ce point en annonçant qu'il communiquera sur un projet en dernier point de l'ordre du jour.

6 - TRESORERIE

Le Président donne la parole au Trésorier pour un rapide bilan en cette fin de saison. Il faut préparer les comptes-rendus et le bilan financier du Championnat de France 3^e division au moulinet au Conseil général et Conseil Régional car on ne reçoit les subventions que sur présentation de ces pièces administratives. Bien que nous n'ayons pas encore reçu les renseignements demandés depuis juin.

Le trésorier fait un compte rendu sommaire de la situation financière, n'ayant pas tous les documents en sa possession pour préciser certains détails.

Le Comité Directeur lui demande de préparer un document concret pour la prochaine réunion.

Deux jeunes ont participé au championnat de France à BELLEGARDE (30). Deux seulement car les

frais de déplacement et d'hébergement sont énorme pour les jeunes ou leur famille d'où l'absence des autres. Le Président propose que le CD, dans le cadre de sa politique d'encouragement et d'aide aux jeunes pêcheurs, attribue 100 € à chacun d'eux en frais de déplacement, comme l'année dernière.

Adopté par 15 Pour - contre

A 20h15, arrivée de Lionel DOUDET qui avait prévenu de son retard.

7 - COURRIER LAFONT

Au mois d'août, le Président a reçu une nouvelle mise en demeure d'un avocat de payer à Fabien Lafont des photos de pêcheurs prises le jour du Championnat Moulinet du Limousin 2010. Le CD aurait volé les clichés à ce photographe professionnel pour illustrer le bulletin départemental 2010. Montant de la « facture » : 2300 €. L'affaire, déjà évoquée lors du précédent CD, n'avait pas reçu d'éclaircissements. M. Lafont, qui était présent, se refusant à dialoguer.

La lettre, qui s'appuie sur de nombreuses inexactitudes, décrit une situation fictive puisque l'utilisation non-commerciale de copies basse définition des photos a été donnée au rédacteur bénévole du bulletin par l'auteur lui-même, pêcheur licencié au CD 87.

La lecture du courrier provoque des réactions d'agacement et d'incompréhension. La demande est d'autant plus étonnante que les pêcheurs, photographiés dans le cadre d'une compétition FFSPC, ont découvert par la suite qu'ils avaient été affichés publiquement sur le blog de M. Lafont à leur insu, sans aucune autorisation verbale ou écrite de leur part. Les pêcheurs concernés présents expriment leur désapprobation et leur irritation face à ces agissements, ajoutant qu'ils étaient persuadés que ces photos étaient prises pour illustrer leur bulletin annuel, comme d'habitude.

Le Comité Directeur a du mal à comprendre les motivations de M. Lafont mais se refuse à entrer dans cette mauvaise querelle. Il souhaite l'apaisement. Mais il reste ferme sur le principe et réagira de même à toute action abusive dirigée contre les pêcheurs.

8 - AFFAIRE BEL

Bruno BEL, licencié au CD 87, était absent du Championnat 1^e division départementale 2011 sans en avoir avisé le responsable de l'épreuve ou un membre du bureau du CD.

Conformément au règlement de la FFSPC, la commission de discipline du CD 87 s'est réunie et a décidé d'une sanction de principe transmise au Comité Régional.

Le Président du CR a demandé à S. Fouillade de soumettre la position de la commission de discipline au vote du Comité Directeur du CD 87 pour que la décision soit entérinée. D. Depalle a indiqué les sanctions possibles : rétrograder le pêcheur absent en 3^e division départementale voire – cas extrême – le suspendre pour 1 an des championnats départementaux.

Le Président donne lecture du PV de la commission de discipline.

Après un débat houleux et des échanges assez vifs, la majorité se prononce pour l'apaisement et **vote à l'unanimité la rétrogradation de Bruno BEL en 3^e division Départementale** pour manquement à ses obligations.

Le Président prend note et précise que, pour sa part, il renverra sa licence d'arbitre à la FFSPC accompagnée d'un courrier expliquant son désaccord.

9 - PROPOSITIONS POUR LE CRITERIUM 2012

Le Président en vient à ses propositions autour de la réorganisation du critérium, annoncées plus tôt.

Il part du constat que les concours critérium ne rapportent rien au club ou à l'AAPPMA organisateur puisque la Charte du critérium oblige de faire la redistribution intégrale des inscriptions.

A la suite de plusieurs réunions au CNDS et après avoir discuté avec les dirigeants de différents CD, il semble que certains, en pertes de licenciés, se sont relancés. Ils organisent conjointement deux types de manifestations, celles ouvertes uniquement aux licenciés et celles ouvertes à tous.

Proposition 1 de Stéphane Fouillade :

Organiser 2 manifestations pêche sur une seule journée avec des finalités différentes.

1. Le CD demande à tous les licenciés une inscription de 20 € en début de saison pour participer aux concours comptant pour le critérium (concours exclusivement ouvert aux licenciés). Donc, pour ces concours pas de frais d'inscription, pas de lots à la fin. Leur seul objet étant l'accès à la finale annuelle, voire l'accès aux championnats.

Pour 100 licenciés, cela ferait une trésorerie de 2000 € pour la dotation de la finale du critérium.

Obligation faite à chaque club d'organiser un concours critérium.

2. Parallèlement, organisation de concours ouverts à tous, sans lien avec le critérium, qui laissent la possibilité aux clubs ou AAPPMA d'encaisser des frais d'inscription et de redistribuer une dotation. Cela permettra aux clubs qui souhaitent garder des pêcheurs sur la journée d'organiser le matin un concours comptant pour le critérium (gratuit), suivi d'un concours accessible à tous l'après-midi.

La plupart des CD font de la sorte : cela occasionne pour le pêcheur une dépense légèrement plus conséquente en début d'année (prix licence + 20 €) mais permet de pêcher sans frais dans au moins 10 concours de pêche (20 € pour faire au moins 10 concours soit 2 € par concours).

Cela ne change rien pour les organisateurs qui n'ont aucun gain sur les concours critérium. Les gains sont exclusivement dus à la buvette-restauration qui pourra être conservée dans le cas de l'organisation d'un concours ouvert à tous l'après midi.

Je pense que ces mesures pourraient ouvrir la pêche de compétition et amener une augmentation des licences pour les prochaines années.

J'ajoute que si nous mettons 2000 € pour la dotation de la finale, comme actuellement nos partenaires détaillants doublent les achats, nous disposerions d'un budget de 4000 € pour 30 pêcheurs ou plus.

Proposition 2 de Stéphane Fouillade :

J'ai également parlé d'un accès aux championnats possible. Comme vous le savez, je suis pour que tous licenciés aient la possibilité de faire un championnat sans passer par une première saison vide de championnat.

Nous pouvons remotiver les pêcheurs en reprenant un aménagement ancien : que les 3 premiers du critérium accèdent directement à la D1 départementale (je ne pense pas qu'un accès direct en ligue soit possible...), sous réserve qu'ils ne pêchent pas déjà dans une division égale ou supérieure. Mais cela implique de prendre en compte les résultats de l'année précédente ou de déplacer notre D1 après la fin des concours critériums.

Proposition 3 de Stéphane Fouillade :

Pour augmenter l'attrait du critérium, version actuelle, nous pouvons redistribuer les gains sur les 10 premiers pêcheurs uniquement (lots bien plus attrayants) ou répartir la moitié de la somme sur les 10 premiers et affecter l'autre moitié à la finale du critérium... Pour information, nous consacrons actuellement 900 euros dans la dotation de cette finale.

Le débat s'engage autour de ces diverses propositions. La **proposition 1** est loin de faire l'unanimité : on lui reproche de fermer définitivement les portes aux pêcheurs extérieurs au CD (qui ont dû être 4 cette année) et aux non-licenciés (qui n'ont été guère plus et uniquement sur les concours organisés par une AAPPMA).

Lorsque le Président signale qu'un jeune avec 15 € de licence et 20 € d'inscription au critérium (soit 35 €) pourrait participer à 10 concours du critérium, plusieurs intervenants rétorquent que le plus onéreux pour les jeunes, ce n'est pas le coût de l'inscription mais les frais annexes (esches, amorces, déplacements).

Le C. D. n'adopte pas la proposition 1. Stéphane Fouillade maintient qu'il trouve regrettable que la pêche – qui est considérée comme un sport – ne parvienne pas à s'aligner sur les autres sports où l'on paye une licence en début de saison pour participer au championnat tous les week-ends sans déboursier plus l'argent. Le Président se réserve le droit de proposer ce vœu à l'AG s'il a l'accord de son club de Beaublanc.

La proposition 2 obtient rapidement l'adhésion des membres présents qui proposent des variantes. Chacun est convaincu que l'on doit revaloriser le critérium et y attirer plus de pêcheurs. La proposition 3 est

amendée et modifiée. Après mise aux voix, **le C.D. décide à la quasi-unanimité** :

1. **Les 3 premiers du critérium accéderont directement en 1^e division départementale l'année suivante** sous réserve qu'ils ne pêchent pas déjà dans une division égale ou supérieure.
2. **La dotation ne se fera plus sur la finale du critérium mais sur les 24 premiers du classement général annuel du critérium** et ce, dès 2012. la finale étant une fête pour clôturer la saison, seule une coupe commémorative viendra récompenser le vainqueur.

Le Président pense que les derniers concours critérium voient un regain de pêcheurs car certains essaient de rentrer dans les 30. Si la finale n'est plus dotée, les pêcheurs ne feront plus l'effort d'y accéder. Cependant les chiffres de participation de 2010 (35 licenciés présents à 3 des derniers critères) ne confirment pas cette analyse.

Il est clair aussi que nous revenons en arrière en réformant des décisions prises par les précédents bureaux pour tenter de relancer le critérium... Mais existe-t-il vraiment une solution ?

10 - QUESTIONS DIVERSES

a) Barbecue.

Jean-Jacques VIGNAUD propose de racheter le barbecue du CD, qui pour lui a une valeur sentimentale. Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour ce rachat et, si oui, à quel prix.

Quelques membres pensent qu'il est sous-utilisé et que l'on peut s'en séparer sans crainte. Certes, actuellement, lors du concours du CD, on ne l'utilise pas mais certains estiment que le barbecue ne doit pas être vendu, qu'il est utile, que des clubs ou AAPPMA l'utilisent chaque saison.

D'autres veulent qu'il reste accessible à tous les licenciés dans les manifestations pêche des Clubs. On souligne aussi que c'était une bonne idée de J.J. Vignaud d'équiper le CD de ce barbecue et que le vendre alors qu'il est amorti n'est pas de la bonne gestion... Surtout si, dans le futur, le CD devait être amené à en acheter un autre. On passe au vote.

Vente du barbecue : contre : 9 - pour : 4 - abstentions : 2

Le Président informera J.J. VIGNAUD de la décision du Comité Directeur.

b) Organisations 2012.

En 2012, nous aurons plusieurs compétitions à organiser :

- le Régional Limousin Coup (30 pêcheurs) pour lequel il faut déjà commencer à chercher un parcours.
- la 3^e Nationale Coup (45 pêcheurs) dont l'organisation échoit au Limousin en 2012.

Le Président, après réflexion et consultations diverses, ne voit qu'un seul lieu pour organiser cette D3 : 15 pêcheurs au Palais, 15 pêcheurs au Clos Sainte-Marie et 15 pêcheurs à l'Aiguille. Mais la FFPSC exige un parcours de remplacement (de préférence en étang) et nous n'en avons pas.

Comme c'était prévisible (et annoncé), la réforme des Championnats nationaux pose de gros problèmes aux Comités Départementaux comme le nôtre, situés dans des zones de relief. Nous ne disposons pas de cours d'eau du domaine public ni de plans d'eau accessibles aux rives suffisamment droites.

De la discussion résulte une seule constatation : nous n'avons pas le linéaire de parcours nécessaire pour ces Championnats. Il est clair que la décision de la FFPSC de passer les championnats de 30 à 45 pêcheurs, nous pénalise ; elle limite le choix des parcours si bien que nous finirons par pêcher tous les ans au même endroit.

Le C.D. décide à l'unanimité que le Comité de la Haute-Vienne ne prendra pas en charge l'organisation de cette 3^e Division Nationale Coup en 2012. La décision sera transmise au Président du Comité Régional Limousin, D. Depalle.

c) Organisation des Championnats Nationaux

La FFPSC envisage, sur le modèle des championnats nationaux, d'organiser les championnats régionaux voire départementaux sans restants : on est montant ou on redescend en division inférieure. Cela doit permettre à un plus grand nombre de pêcheurs d'accéder à une division supérieure. Nous aurons plus

de précisions dans les semaines qui viennent pour en débattre et voter à l'AG annuelle. La position du 87 sera portée à l'AG du CR.

Le débat qui s'engage sur cette information est très animé. L'idée paraît stupide. Nous avons par exemple 7 ou 8 restants en Ligue au moulinet, s'il n'y a plus de restants en 2012, il faudra répartir 7 ou 8 montants supplémentaires sur le CR.

Comme l'explique P. CHARBONNIAUD, cette année il a pêché à la 3^e manche pour tenter de rester sachant déjà qu'il ne pourrait plus monter. Son résultat à cette manche lui a permis d'être dans les restants mais a empêché un copain de son club de monter. Si la décision avait été applicable cette année, il n'aurait pas pêché la dernière manche et son coéquipier de club serait monté. La décision de la FFPSC conduira-t-elle à la généralisation de cette pratique dans les années futures ? Ce serait dommage.

Eric DUVERNEUIL souligne pour sa part que si la décision a un effet immédiat pour 2012 et qu'il n'y a pas de restants de 2011 en ligue : en additionnant les descendants de ligue 2011 + les restants en D1 départementale 2011 et les 3 montants directs du critérium, le total fait que la 1^e division départementale 2012 est quasi close. Et il ne sert à rien de faire une 2^e division 87 en 2012 car il n'y aura pas de montants.

Le Président clôt le débat. Il ne sert à rien – dit-il – de s'emballer même si une forte majorité commence à se dégager contre ce projet... qui est d'ailleurs loin de faire l'unanimité au niveau national. Il suggère d'attendre les propositions précises qui viendront du CR et d'y revenir lors du prochain C.D. (en novembre) pour les présenter à l'AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 et se termine par le pot de l'amitié.